

2015-08-131

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **11 août 2015**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège 2: Monsieur Gérald Bérard
Siège 4: Madame Roxane Martine Coutu
Siège 5: Madame Line Morin
Siège 6: Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance :

Siège 1: Monsieur Ghislain Jeffrey

Siège 3: Madame Sylvie Tremblay

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2015-08-132

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2015

3.2 - Séance extraordinaire du 4 août 2015

4 - LÉGISLATION

- 4.1** - Adoption du règlement numéro 303-2015

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 5.1** - Approbation des comptes payés au cours de juillet 2015
- 5.2** - Approbation des comptes d'août 2015

6 - CORRESPONDANCE

- 6.1** - Dépôt de la correspondance

7 - DOSSIER DE LA MRC

- 7.1** - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1** - Point d'information - Monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie
- 8.2** - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 8.3** - Embauche d'un mécanicien pour le service de sécurité incendie

9 - RÉSEAU ROUTIER

- 9.1** - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1** - Point d'information - Madame Line Morin
- 10.2** - Octroi du contrat pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la Montée des Clochers
- 10.3** - Mandat à la MRC de L'Islet pour l'entretien d'une partie du cours d'eau Morin
- 10.4** - Demande de partage des données du portail de gestion des matières résiduelles (GMR) de RECYC-QUÉBEC avec la MRC de L'Islet

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 - Point d'information - Madame Line Morin

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

12.1 - Point d'information - Madame Line Morin

13 - FAMILLE ET LOISIRS

13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

13.2 - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
Phase III

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

15.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

15.2 - Demande d'un cautionnement additionnel de 30 000 \$ -
Seigneurie des Aulnaies

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - VARIA

18.1 - Acceptation de l'offre de services professionnels de Consultants
Envirag Inc.

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 juillet 2015

2015-08-133

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2015-08-134

3.2 - Séance extraordinaire du 4 août 2015

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2015, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2015-08-135

4.1 - Adoption du règlement numéro 303-2015

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 303-2015.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que le règlement 303-2015 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2015-08-136

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de juillet 2015

Il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de juillet 2015 pour un montant de 69 273,35 \$.

Adopté à l'unanimité.

2015-08-137

5.2 - Approbation des comptes d'août 2015

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'août au montant de 53 161,14 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie

À la demande de monsieur Benoit Grenier, le conseil discute de l'embauche d'un mécanicien en prévision de la retraite de monsieur Raymond Bélanger.

8.2 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Hudon fait part au conseil de l'offre de services professionnels, de Consultants Envirag Inc. comprenant les plans et devis pour la construction d'une citerne incendie.

2015-08-138

8.3 - Embauche d'un mécanicien pour le service de sécurité incendie

ATTENDU QUE le directeur du service incendie, monsieur Benoit Grenier, nous informe que monsieur Raymond Bélanger qui agit depuis plusieurs années comme mécanicien pour le service de sécurité incendie prévoit prendre sa retraite bientôt;

ATTENDU QU'il faut s'assurer des services d'une personne autorisée par la SAAQ pour faire les inspections préventives des véhicules au moins deux (2) fois par année (PEP);

ATTENDU QU'à l'occasion, il y aura de la maintenance à faire sur différents équipements, véhicules et outils mécaniques;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie propose les services de monsieur Patrick Tardif qui agit déjà à titre de mécanicien pour le service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Louise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies procède à l'embauche de monsieur Patrick Tardif, au poste de mécanicien pour le service de sécurité incendie. Monsieur Tardif recevra une rémunération de 75 \$ par inspection et de 30 \$ l'heure pour la maintenance effectuée sur les camions et les équipements incendie. Monsieur Tardif entrera en fonction lorsque monsieur Bélanger quittera pour sa retraite.

Adopté à l'unanimité.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Hudon mentionne qu'il serait le temps de procéder au nivelage des chemins et que la directrice a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des

travaux de pavage à réaliser dans le Rang 2. L'ouverture des soumissions est prévue pour le 20 août à 14 heures.

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Madame Morin informe le conseil que la visite des classificateurs pour les Fleurons du Québec a eu lieu aujourd'hui, le 4 août 2015, et que la Municipalité connaîtra le résultat de sa qualification au cours du mois de novembre.

2015-08-139 10.2 - Octroi du contrat pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la Montée des Clochers

ATTENDU QUE la Firme SNC Lavalin a procédé, au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, à un appel d'offres public pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la Montée des Clochers;

ATTENDU QUE sept (7) entreprises ont déposé une soumission le 30 juin 2015 :

Nom du soumissionnaire	Montant incluant les taxes
Michel Gamache & Frères Inc.	489 736,01 \$
Action Progex Inc.	518 387,78 \$
Construction B.M.L. Inc.	522 236,65 \$
Martin Mercier Inc.	562 227,75 \$
Excavation M. Vézina	565 487,62 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc.	571 983,38 \$
Les Entreprises JR Morin Inc.	626 717,23 \$

ATTENDU QU'après l'analyse des résultats, SNC Lavalin recommande à la Municipalité d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la Compagnie M G & F;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter la plus basse soumission conforme et d'octroyer le contrat, pour l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la Montée des Clochers à la compagnie Michel Gamache & Frères Inc., pour un montant total de 489 736,01 \$ incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

2015-08-140 10.3 - Mandat à la MRC de L'Islet pour l'entretien d'une partie du cours d'eau Morin

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet entend procéder à des travaux d'entretien et d'élargissement d'une partie du cours d'eau Morin qui passe sur le territoire de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies plus précisément sur les propriétés de messieurs René Fortier, Francis Castonguay et de la Ferme des Aulnets;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies doit mandater la MRC de L'Islet pour réaliser l'entretien d'un cours d'eau sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies mandate la MRC de L'Islet afin de formuler la demande du certificat d'autorisation auprès du MDDEP ainsi que pour l'exécution des travaux ayant pour but de faire l'entretien d'une partie du cours d'eau Morin qui passe sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

2015-08-141

10.4 - Demande de partage des données du portail de gestion des matières résiduelles (GMR) de RECYC-QUÉBEC avec la MRC de L'Islet

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'alinéa 2 de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), la MRC de L'Islet doit procéder à la révision de son *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)*;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus efficient si la MRC de L'Islet avait directement accès aux informations de la municipalité et aux données inscrites au portail GMR de *RECYC-QUÉBEC* afin de compléter le PGMR;

CONSIDÉRANT le caractère confidentiel des données appartenant à chacune des municipalités et contenues sur le portail GMR de *RECYC-QUÉBEC*;

CONSIDÉRANT le caractère essentiel des informations nécessaires afin de compléter le *Plan de gestion des matières résiduelles*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que *RECYC-QUÉBEC* soit autorisé à donner accès à la MRC de L'Islet aux données provenant des municipalités qui sont inscrites au portail GMR de *RECYC-QUÉBEC*.

Adopté à l'unanimité.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Rien à signaler.

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

12.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Madame Morin demande à la directrice de prévoir une publicité pour inviter la population à devenir membre de la bibliothèque municipale.

13 - FAMILLE ET LOISIRS

13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Roxane Martine Coutu travaille présentement sur les préparatifs pour la fête des nouveaux arrivants et des nouveau-nés.

2015-08-142

13.2 - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives Phase III

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire présenter son projet *Déplacement et éclairage du terrain de pétanque et éclairage du terrain de tennis* dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet, pour un maximum de 15 000 \$ plus taxes;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désigne madame Cécile Morin, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Madame Tremblay étant absente, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

15.1 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

Monsieur Jeffrey étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

2015-08-143

15.2 - Demande d'un cautionnement additionnel de 30 000 \$ - Seigneurie des Aulnaies

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire a autorisé la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à se porter caution de la Corporation touristique de la Seigneurie des Aulnaies pour un montant de 150 000 \$, le 5 septembre 2014, afin de financer les travaux d'immobilisation prioritaires pour le moulin, le manoir et la maison du meunier;

ATTENDU QUE ledit prêt qui fait l'objet d'un emprunt temporaire depuis septembre 2014 doit maintenant être viré en prêt à terme pour une durée de vingt (20) ans;

ATTENDU QUE les frais de financement mensuels obligent la Corporation à demander à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière de lui accorder un prêt à terme de 180 000 \$ au lieu de 150 000 \$;

ATTENDU QUE la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière est disposée à octroyer le financement requis par la Corporation soit un prêt additionnel de 30 000 \$ pour un terme de vingt (20) ans;

ATTENDU QUE cette institution financière exige que la Municipalité se porte caution de cette obligation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies se porte caution pour un prêt additionnel de 30 000 \$, ce qui totalise un cautionnement de la part de la Municipalité de l'ordre de 180 000 \$;

D'autoriser le maire, monsieur Michel Castonguay, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, un cautionnement additionnel de 30 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard fait le compte rendu des derniers travaux réalisés à la Place de l'Église.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

18 - VARIA

2015-08-144

18.1 - Acceptation de l'offre de services professionnels de Consultants Envirag Inc.

ATTENDU QUE pour répondre aux besoins de son service de sécurité incendie, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies projette la construction d'un réservoir en béton armé d'une dimension de 40' par 60' sur le lot 4 480 098;

ATTENDU QUE les services d'une firme de consultant sont requis pour la confection des plans et devis et pour la préparation des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels de la firme de consultant Consultants Envirag Inc., au coût de 9 000 \$ plus taxes, ce qui comprenant la confection des plans et devis, la surveillance de chantier durant la construction du réservoir et la préparation des documents d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

2015-08-145

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21 heures.

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.